

## PREMIER MINISTRE



Paris, le 29 juillet 2010

## Note de veille 189 du Centre d'analyse stratégique

## Les difficultés d'insertion professionnelle des docteurs : les raisons d'une « exception française »

- En France, le marché du travail des docteurs est déséquilibré
- Le chômage des docteurs en France n'est pas lié à une « surproduction » globale de diplômés par rapport aux autres pays de l'OCDE
- Le sous-investissement en recherche-développement et la préférence pour les ingénieurs pèsent sur l'insertion en entreprise des docteurs
- Certaines disciplines concentrent davantage les difficultés d'insertion

Si l'insertion des diplômés en France augmente avec le niveau de formation, il existe depuis le début des années 2000 une césure au niveau du diplôme le plus élevé de la formation universitaire : alors qu'en 2007 les jeunes diplômés de niveau Master ont un taux de chômage de 7 %, celui des titulaires d'un doctorat culmine à 10 %. Or, les docteurs constituent une ressource humaine essentielle dans le secteur de la recherche, donc un élément de compétitivité croissant dans les économies de la connaissance.

L'analyse comparative avec les autres pays de l'OCDE, qui enregistrent des taux de chômage des docteurs très faibles, montre que cette situation n'est pas due à une surproduction de diplômés. En France, malgré le développement important des emplois en entreprise (mais largement sur des fonctions hors recherche, ce qui témoigne aussi de l'intérêt des recruteurs au-delà du champ de la recherche), c'est surtout le sous-investissement en recherche-développement du secteur privé et, dans une moindre mesure, la préférence donnée aux ingénieurs pour les postes de recherche qui pèsent sur l'insertion professionnelle des titulaires de doctorats, notamment pour certaines disciplines. Enfin, si le faible taux de chômage des docteurs dans les pays de l'OCDE s'accompagne d'une plus grande proportion des emplois en CDD, celle-ci reste également importante en France.

## formation Press

décision placée auprès du Premier ministre et du Secrétaire d'Etat chargé de la prospective... Il a pour mission d'éclairer le gouvernement dans la définition et la mise en oeuvre de ses orientations stratégiques en matière économique, sociale, environnementale et technologique. Il préfigure, à la demande du Premier ministre. les principales réformes gouvernementales. Il mène par ailleurs, de sa propre initiative, des études et analyses dans le cadre d'un programme de travail annuel. Il

s'appuie sur un comité

d'orientation qui comprend onze membres, dont deux

Le Centre d'analyse

**stratégique** est une institution d'expertise et d'aide à la

Centre d'analyse stratégique 18 rue de Martignac 75700 Paris cedex 07 Téléphone 01 42 75 60 00 www.strategie.gouv.fr

Contact:
Jean-Michel ROULLÉ
Responsable de la communication
o1 42 75 61 37 - o6 46 55 38 38
jean-michel.roulle@strategie.gouv.fr

5 propositions du Centre d'analyse stratégique pour une meilleure régulation de l'offre de formation doctorale et un renforcement de l'accompagnement des docteurs.

Dans les prochaines années, l'augmentation des recrutements de docteurs par le secteur privé, qui devra davantage investir dans la recherche, ne dispensera pas d'agir sur les autres leviers, notamment la régulation de l'offre doctorale,

l'amélioration du taux de financement des thèses ou la reconnaissance des

docteurs par le monde professionnel.

- Proposition n° 1 : Améliorer l'information des établissements et des étudiants, notamment en associant davantage les acteurs privés à la production de données régulières, par disciplines, sur les besoins de recrutements et sur l'insertion professionnelle des docteurs.
- Proposition n° 2 : Réaffirmer le rôle central des Pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) dans la coordination et la régulation de l'offre de formation doctorale, notamment en favorisant le transfert au PRES de la compétence de délivrance des diplômes et des moyens de financement des contrats doctoraux.
- Proposition n° 3 : Associer davantage les grandes écoles aux formations doctorales, pour permettre à davantage d'ingénieurs de préparer un doctorat.
- Proposition n° 4 : Améliorer la proportion de thèses financées, notamment par les entreprises : d'une part, en fixant un objectif aux universités dans le cadre de leur contractualisation avec l'État ; d'autre part, en imaginant un dispositif permettant à une entreprise de financer une thèse en contrepartie d'un engagement du doctorant à demeurer quelques années dans l'entreprise après son embauche.
- Proposition n°5 : Reconnaître le doctorat dans les conventions collectives, notamment les grilles salariales.

Note de veille disponible sur <u>www.strategie.gouv.fr</u>

http://www.strategie.gouv.fr/article.php3?id\_article=1230

Le Centre d'analyse stratégique est une institution d'expertise et d'aide à la décision placée auprès du Premier ministre et du Secrétaire d'Etat chargé de la prospective... Il a pour mission d'éclairer le gouvernement dans la définition et la mise en oeuvre de ses orientations stratégiques en matière économique, sociale, environnementale et technologique. Il préfigure, à la demande du Premier ministre, les principales réformes gouvernementales. Il mène par ailleurs, de sa propre initiative, des études et analyses dans le cadre d'un programme de travail annuel. Il s'appuie sur un comité d'orientation qui comprend onze membres, dont deux

> Centre d'analyse stratégique 18 rue de Martignac 75700 Paris cedex 07 Téléphone 01 42 75 60 00 www.strategie.gouv.fr

Contact:
Jean-Michel ROULLÉ
Responsable de la communication
o1 42 75 61 37 - o6 46 55 38 38
jean-michel.roulle@strategie.gouv.fr